

*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 Janvier 2020 à 18h30*

*Présents : Messieurs TEMPERTON – BARIL - DUQUESNE – MENG – BOUVET – GILLES – PIEDELEU - THOMAS – Mesdames LAURENS – BAUDART – THOMAS-VIDAL – LEBRETON – COUSIN.*

*Absents excusés : MME PESLE*

*Procuration : Mr GOSSET à Mr MENG*

*Mode du vote : ordinaire*

*Secrétaire de Séance : MME COUSIN MARTINE*

*LE QUORUM CONSTATE,*

*Une minute de silence est demandée par Mr Le Maire en hommage à Mr Jean-Jacques PREY, conseiller municipal décédé le 27 décembre dernier.*

*Le PV de la séance du 2 décembre 2019 est adopté à l'unanimité*

**I – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2019 N°3**

Le Maire passe la parole à Mr MENG, adjoint aux finances qui va présenter la troisième modification du budget.

Mr Meng expose au Conseil Municipal les ajustements nécessaires pour clôturer l'année 2019 : Le budget nécessite un rééquilibrage car certains postes ont dépassé les prévisions.

Augmentation des comptes :

**- En Fonctionnement :**

- **6228 « Divers » de 6 000 €**
- **739223 « FPIC » de 1 920 €**
- **66111 « Intérêts réglés à échéance » de 300 €**

- En compensation, diminution des comptes de Fonctionnement sur les comptes 64 « Charges du personnel » car les dépenses de personnel diminuent et permettent donc ce rééquilibrage.

Diminution des comptes suivants :

- **6453 « Cotisations caisse de retraite » de 8 220 €**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote :**

- Les modifications proposées ci-dessus

**II INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN)**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal:

Le 2 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'intervention de l'EPFN en vue de l'acquisition en réserve foncière de la parcelle AC 118 de 386 m2 mise en vente par son propriétaire.

L'EPFN demande à ce que la délibération soit modifiée afin de l'autoriser à entamer les démarches de négociations avec le vendeur.

Mr le Maire rappelle que cela engage la Mairie à l'achat de ce bien, au terme de 5 années de portage par l'EPFN. Ce délai a été repoussé dans certains cas à 7 ans.

Mr Meng, adjoint aux finances, précise que dans 5 à 7 ans, le désendettement de la commune pourra permettre ce rachat.

Mr le Maire rappelle également que la Métropole Rouen Normandie a émis la possibilité de se substituer aux petites communes dans le cadre de tels portages. Il faut espérer que d'ici 5 à 7 ans, cela sera effectif.

Mr le Maire lit le projet de délibération.

Mr Bouvet s'inquiète de cet engagement de la commune.

Mr Baril intervient pour demander si cette opération est risquée.

Mr Meng rappelle l'historique du projet : le quartier pris entre le parking Joffet et le stade de football est classé dans le PLUI en "rénovation urbaine". Un projet de trente logements environ est prévu à terme dans ce secteur.

Mr Meng explique que si la commune ne prend pas ce “risque”, l’avenir de la vivacité de la commune est menacé ainsi que l’école car le renouvellement de la population ne sera pas assez important pour remplir les classes. C’est un pari sur l’avenir que la commune doit prendre. Didier Gilles demande si la négociation sera entre l’EPFN et le propriétaire de l’ex Pharmacie? Mr le Maire répond que oui, c’est l’EPFN qui sera délégué pour la négociation car ils sont plus à même de le faire.

Rappel de l’exposé des motifs :

La commune a pour projet de réaliser la rénovation urbaine, en centre bourg, de l’espace délimité par le parking Joffet, l’allée du Bac, la Seine et la rue de la République.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente de l’ex pharmacie, cadastrée section AC n° 118 pour une superficie de 386m2 correspondant aux besoins de la commune pour réaliser son projet.

Compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d’aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, Mr le Maire propose de demander l’intervention de l’Etablissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :**

- Décide l’acquisition de la parcelle cadastrée AC 118
- Demande l’intervention de l’Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière
- S’engage à racheter le bien dans un délai maximum de cinq ans
- Autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir avec l’EPFN
- Annule et remplace la délibération du 2 décembre 2019 n°2019-059 ayant pour objet « la demande d’évaluation et de négociation par l’EPFN »

### *III – DON A UNE ASSOCIATION*

Mr le Maire expose :

Notre ami et conseiller municipal, Jean-Jacques PREY est décédé le 27 décembre 2019.

Dans ses dernières volontés, il a souhaité ni fleurs, ni plaques, ni couronne pour son enterrement mais en lieu et place un don à une association contre le cancer, maladie dont il a été victime.

Le Maire propose d’accorder un don d’un montant équivalent aux fleurs généralement envoyées dans un cas identique et propose un don de 100€ à l’association Ligue contre le cancer, rue de l’hôpital à Rouen pour honorer la mémoire de notre ami et collègue.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents vote :

- 100€ de dons versés à l’association Ligue contre le cancer rue de l’hôpital à Rouen

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents vote :**

- Le don de 100 € à la ligue contre le cancer

### *IV – ACTUALISATION DES STATUTS DE LA REGIE : MISE à JOUR DES DELIBERATIONS DU 05/09/1978 ET 18/12/1992*

Mr le Maire expose :

Le comptable public, suite à une inspection, a demandé à ce que les statuts de la régie municipale soient actualisés. Les modifications suivantes sont à apporter :

- Les moyens de paiement acceptés sont : espèces et chèques mais également prélèvements bancaires.
- La régie encaisse les produits suivants : location de parking rue des canadiens (compte 70328), location de salles (compte 752), badge (compte 165), droit de place (compte 70328), et enfin, les titres de moins de 15€ du périscolaire (compte 727)

- La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 3 est fixée à deux mois.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote :**

- Les modifications proposées ci-dessus

<i>V – REPRISES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL</i>
--

Après avoir entendu lecture du rapport de M. Duquesne, 1<sup>er</sup> adjoint, Mr le Maire propose la reprise de seize concessions abandonnées dans les conditions prévues par l'article L 2223-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon ;

Certaines concessions ont fait l'objet d'un courrier des familles propriétaires qui ne souhaitent pas les renouveler;

Afin de ne pénaliser personne, la délibération sera affichée à l'entrée

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière,

**Article 1.** Décide la reprise par la commune des concessions abandonnées désignées ci-dessous :

- n° 79 Pré Saint André Marie et Pré Saint André Elisabeth née Dégédée
- n° 109 Lavenu Arthur et Lavenu Pauline née Védie
- n° 111 Veyret Félix et Veyret Hyppolite
- n° 135 Fergoy Maurice et Fergoy Jeanne
- n° 145 Ritz Paulette, Ritz Joséphine, Ritz Georges
- n° 146 Gents Simone
- n° 154 Famille Britt
- n° 160 Laine Louis
- n° 161 Laine Emile, Laine Alphonsine
- n° 169 Hunkeler Robert, Hunkeler Christine
- n° 172 Guillec Pierre, Guillec Marie-Anne
- n° 174 Lecoq Léon, Lecoq Eugénie
- n° 189 Garrion Pierre, Garrion Robert
- n° 200 Angot Jean
- n° 230 Poulain Onésime, Poulain Albert
- n° 253 Hacqueville Louise

**Article 2.** Décide la remise en service pour de nouvelles inhumations.

**Article 3.** M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote :**

- La reprise des concessions citées dans l'article 1

<i>VI – Divers</i>
--------------------

1/ La lettre de Mme Branchu est lue au Conseil Municipal

2/ Mr le Maire annonce le départ officiel de Mr Alain Maison à la retraite au 01/08/2020.

*La séance est levée à 19H45*